



SPASER

Schéma de Promotion des Achats
Sociallement et Ecologiquement Responsables

2024 - 2026



EDITO



Chères Clichaises, chers Clichois,

Aujourd’hui, notre commune franchit une étape majeure en adoptant son **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)**.

Son adoption reflète une démarche volontaire et proactive afin d'accélérer les transitions écologiques et sociales sur notre territoire.

Depuis plusieurs années, la commune de Clichy-la-Garenne agit avec détermination pour faire de ses achats publics un levier de transformation grâce notamment aux bonnes pratiques mentionnées dans ce schéma. Lesquelles favorisent l'insertion sociale, prolongent la durée de vie de nos équipements et réduisent nos déchets.

Avec ce SPASER, nous allons encore plus loin en structurant nos actions autour de **quatre grands axes : l'environnement, le social, l'économie et la gouvernance**.

Sur le plan environnemental, ce schéma nous permettra de limiter notre empreinte carbone; de promouvoir l'économie circulaire et de privilégier des achats responsables intégrant le coût du cycle de vie des produits.

Sur le plan social, nous renforçons notre engagement en faveur de l'égalité des chances, notamment par des clauses sociales favorisant l'insertion professionnelle et la lutte contre les discriminations.

Sur le plan économique, nous soutenons les entreprises locales, les TPE/PME et les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), tout en favorisant l'innovation.

Enfin, **sur le plan de la gouvernance**, nous avons mis en place un suivi rigoureux pour assurer l'efficacité et la transparence de ce projet.

Rémi Muzeau
Maire de Clichy-La-Garenne
Vice-président du département des Hauts-de-Seine

PRESENTATION du SPASER

Le **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables** (SPASER) est un plan stratégique adopté par la Ville de Clichy-la-Garenne pour structurer et orienter ses achats publics de manière à répondre davantage aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Ce document établit les engagements de la ville pour la période de 2024 à 2026 et vise à faire de la commande publique un levier de développement durable, de solidarité sociale et de soutien à l'économie locale.

Conformément aux obligations légales en vigueur, la Ville de Clichy-la-Garenne s'engage à intégrer des critères sociaux et environnementaux dans ses achats publics. La Ville a inscrit ses actions en accord avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, un programme adopté par 193 États membres pour un avenir durable.

Quels sont les objectifs du SPASER ?

Le SPASER repose sur 4 axes principaux décomposés en 2 ou 3 objectifs chacun.

Axe 1 Environnement	1	Introduire et promouvoir une utilisation plus durable des ressources/produits
	2	Agir pour protéger la biodiversité et la santé
	3	Rendre les chantiers plus respectueux de l'environnement
Axe 2 Social	1	Contribuer à l'égalité des chances par l'insertion sociale
	2	Sensibiliser les opérateurs économiques à s'engager pour la lutte contre les discriminations dont l'égalité hommes/femmes et à améliorer leurs pratiques
Axe 3 Economie	1	Favoriser l'accès des TPE/PME/ESS à la commande publique en la simplifiant et en dynamisant son attractivité
	2	Encourager et valoriser les partenaires économiques s'investissant dans une offre innovante, durable et/ou équitable
Axe 4 Gouvernance	1	Assurer la gouvernance du SPASER sur le long terme
	2	Positionner la commande publique comme garant et vecteur de bonnes pratiques

p. 2	Mot du Maire
p. 3	Présentation du SPASER
p. 4	Sommaire
p. 5	Axe 1 - ENVIRONNEMENT
	<p>Objectif 1 Valoriser l'économie circulaire, le recyclage, le réemploi et la réparation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étendre la durée de vie des produits et des équipements • Intégrer la prise en compte des indices de durabilité dans les marchés de fournitures • Privilégier le coût global au prix • Élaborer une stratégie numérique responsable <p>Objectif 2 Agir et protéger la biodiversité et la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à une meilleure prise en compte du bien-être animal • Préserver la biodiversité de la ville et des espaces verts • Préserver la santé <p>Objectif 3 Rendre les chantiers plus respectueux de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systématiser le sourcing afin de connaître la réalité du secteur d'activité • Prévenir et réduire la production de déchets dans le secteur des travaux publics • Minimiser les impacts négatifs de la collecte et de l'élimination des déchets dans les marchés de travaux
P.16	Axe 2 – SOCIAL
	<p>Objectif 1 Contribuer à l'égalité des chances par l'insertion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner de manière systématique l'intégration des clauses sociales dans tous les marchés publics, indépendamment de leur valeur • Intégrer activement des clauses sociales • Réserver des marchés aux structures d'insertion par l'activité économique ou aux établissements et services d'aide au travail <p>Objectif 2 Sensibiliser les opérateurs économiques à s'engager pour la lutte contre les discriminations dont l'égalité femmes/hommes et à améliorer leurs pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exiger que tous les candidats aux marchés publics s'engagent dans la lutte en faveur de l'égalité • S'assurer que les titulaires des marchés exécutent les marchés en promouvant l'égalité femmes/hommes
P. 22	Axe 3 – ECONOMIQUE
	<p>Objectif 1 Favoriser l'accès des TPE/PME/ESS à la commande publique en la simplifiant et en dynamisant son attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer une clause d'exécution aux marchés à forts enjeux afin de sous-traiter les prestations à une entreprise de l'ESS ou aux TPE/PME • Développer la mise en place de clauses financières incitatives • Consolider les relations avec les acteurs économiques locaux et les sensibiliser à l'achat public durable <p>Objectif 2 Encourager et valoriser les partenaires économiques s'investissant dans une offre innovante, durable et/ou équitable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les circuits courts dans les marchés de restauration • Développer un sourcing ciblé pour identifier les domaines d'achats publics équitables et les entreprises innovantes • Repenser l'allotissement pour favoriser les produits ou services issus du commerce équitable • Développer la connaissance des offres fournisseurs en participant à des événements et en automatisant le benchmarking
P 29	Axe 4 – GOUVERNANCE
	<p>Objectif 1 Assurer la gouvernance du SPASER sur le long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire la politique SPASER – le comité de direction • Coordonner et suivre l'avancement du SPASER – les groupes de travail • Piloter, animer et suivre le SPASER au quotidien – la cheffe de projet SPASER <p>Objectif 2 Positionner la commande publique comme garant et vecteur des bonnes pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser sur la politique d'achats responsables et durables de la Ville • Intégrer dans la fiche besoin la notion de « développement durable » • Assurer l'évaluation des marchés de la Ville

AXE 1

ENVIRONNEMENT

Rappel des enjeux et de notre ambition

La volonté de développer un axe environnemental ne relève pas seulement d'une démarche éthique.

Il s'agit avant tout de s'inscrire dans une stratégie pragmatique de développer une politique d'achats durables protégeant les ressources naturelles et améliorant la qualité de vie des citoyens.

C'est ainsi que **3 objectifs suivants** ont été développés :

- **Introduire et promouvoir une utilisation plus durable des ressources et des produits ;**
- **Agir en faveur de la protection de la biodiversité et de la santé ;**
- **Rendre les chantiers plus respectueux de l'environnement.**

Objectif n° 1**Introduire et promouvoir une utilisation plus durable des ressources/produits**

L'objectif est de réduire l'impact environnemental de la Ville en limitant la pollution induite par les activités et en mettant en œuvre des mesures visant à préserver les écosystèmes. Les efforts seront concentrés sur la prolongation de la durée de vie des produits et des équipements, la disponibilité des matières premières.

Les bonnes pratiques Clichociques

- ❖ Intégration de critères spécifiques axés sur le développement durable dans le processus de sélection des titulaires.
- ❖ La Ville met aux enchères les biens qu'elle n'utilise plus afin de leur donner une seconde vie

Action 1**Valoriser l'économie circulaire, le recyclage, le réemploi et la réparation****2024 (4^e trimestre)**

Elaboration de la cartographie et des nouveaux seuils + élaboration d'un plan de progrès

2025 (toute l'année)

100 % des marchés concernés par la loi AGEC

Depuis 2020, l'article 58 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) introduit de nombreuses obligations pour les acheteurs pour développer l'économie circulaire, le recyclage, le réemploi et la réparation des produits.

La ville de Clichy a l'ambition d'étendre ses obligations au-delà de ce que prévoit la loi.

C'est pourquoi la Direction de la commande publique réalisera, dans un premier temps, une cartographie des achats concernés avec de nouveaux seuils minimums et, dans un second temps, un plan de progrès afin d'améliorer le pourcentage des produits recyclés/reconditionnés commandés pour chaque famille de produits.

INDICATEUR

Pourcentage d'achats issus du réemploi, de réutilisation, ou intégrant des matières recyclées

CIBLE

100 % des marchés concernés par la loi AGEC

Objectif n° 1**Action 2****Introduire et promouvoir une utilisation plus durable des ressources/produits****Etendre la durée de vie des produits et équipements****2024 (4^e trimestre)**

Elaboration de la cartographie et rédaction des clauses « recyclabilité »

2025 (toute l'année)

100 % des marchés concernés sur l'année

Etendre la durée de vie des produits permet de limiter le renouvellement des équipements à neuf, ce qui limite une part importante de l'empreinte carbone de la Ville. A terme, cela réduit les coûts d'achat et encourage l'innovation de conception de produits plus durables.

Aussi, la Direction de la commande publique :

- ❖ Réalisera une cartographie de produits cibles ;
- ❖ Rédigera des clauses techniques pour intégrer sur ces segments d'achat l'utilisation de pièces recyclées ;
- ❖ Mènera une réflexion autour de la mise en place d'un Système d'acquisition dynamique pour l'entretien et la réparation des produits.

INDICATEUR

Pourcentage annuel de marchés cibles disposant d'une clause « recyclabilité »

CIBLE

100 % des marchés

Action 3**Intégrer la prise en compte des indices de durabilité dans les marchés de fournitures****2024 (4^e trimestre)**

Elaboration de la cartographie des marchés concernés

2025 (toute l'année)

100 % des marchés cartographiés

Démontrer l'engagement de la ville de Clichy envers des pratiques d'achats responsables et durables, passe aussi par l'intégration des indices de durabilité et de réparabilité dans les marchés publics, afin de sensibiliser les titulaires aux questions environnementales.

Ainsi, cette action vise à contribuer à la réduction des déchets, à préserver les ressources et à la diminution de l'impact environnemental.

INDICATEUR

Pourcentage annuel de marchés avec un critère de sélection « indices de réparabilité/durabilité » pour les marchés cibles

CIBLE

100 % des marchés concernés

Objectif n° 1**Introduire et promouvoir une utilisation plus durable des ressources/produits****Action 4****Privilégier le coût du cycle de vie au prix**

Le coût du cycle de vie fait partie des critères d'attribution au même titre que le prix d'après le Code de la commande publique. A l'inverse du prix, le coût du cycle de vie prend en compte plusieurs composante, dont :

- ❖ les coûts liés à l'utilisation comme la consommation d'énergie et d'autres ressources ;
- ❖ les frais de maintenance ;
- ❖ les coûts liés à la fin de vie comme les coûts de collecte et de recyclage ;
- ❖ le coût des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions polluantes.

Il est donc pertinent de consacrer cette approche holistique permettant, in fine, de prendre des décisions mieux informées et stratégiquement avantageuses à long terme.

Afin d'accompagner les services prescripteurs dans la prise en compte du coût du cycle de vie, la Direction de la commande publique conjointement avec les services concernés élaborera une fiche pratique en fonction des types d'achats.

INDICATEUR

Nombre de marchés avec un critère d'analyse en coût de cycle de vie

CIBLE

2 marchés

Objectif n° 1**Introduire et promouvoir une utilisation plus durable des ressources/produits****Action 5****Elaborer une stratégie numérique responsable**

12 CONSUMPTION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**2024 (4^e trimestre)**

Elaboration du plan d'actions

Sous l'influence de la loi REEN et de son décret d'application « relatif à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable », la Ville se dote d'un plan d'actions relatif à l'économie numérique afin de réduire son empreinte carbone en matière de numérique.

Aussi, la Ville est engagée avec l'Etablissement public territorial et 5 autres collectivités voisines afin de réaliser, d'une part, un diagnostic de son parc informatique et d'autre part, d'élaborer un plan d'actions cohérent avec le diagnostic et les ambitions de la Ville.

2025 (toute l'année)

Mise en œuvre du plan d'actions

Le plan d'actions est en cours de construction par la Direction des services informatiques et finalisé en fin d'année 2024 pour une exécution à partir de 2025.

Objectif n° 2**Agir pour protéger la biodiversité et la santé**

Cet objectif tend à préserver les écosystèmes, réduire les risques sanitaires liés à la pollution et renforcer les impacts positifs de la ville face aux changements climatiques. Il vise également à maintenir l'équilibre naturel et contribue à améliorer le bien-être et la qualité de vie des citoyens et des animaux.

Les bonnes pratiques Clichoises

- ❖ Adoption de mesures visant à optimiser les flottes utilisées pour la livraison des derniers kilomètres.
- ❖ Intégration du critère de sélection environnementale avec une pondération allant de 5 à 15%.

Action 1**Contribuer à une meilleure prise en compte du bien-être animal****2024 (4^e trimestre)**

Elaboration de la cartographie des achats identifiés.

Lorsqu'un achat est concerné par la notion de bien-être animal, la ville de Clichy s'engage à notifier les marchés seulement à des titulaires garantissant que les besoins physiologiques et comportementaux des animaux soient respectés.

INDICATEUR

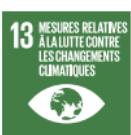
Pourcentage des marchés intégrant le critère « bien-être animal » dans les achats identifiés.

CIBLE

100 % des marchés identifiés

2025 (toute l'année)

100 % des marchés identifiés

Objectif n° 2**Agir pour protéger la biodiversité et la santé****Action 2****PrésERVER la biodiversité de la ville et des espaces verts****2024 (4^e trimestre)**

Elaboration d'un catalogue de labels

2025 (toute l'année)

100 % des marchés identifiés
Contenant une référence à un certificat ou à un label

2026 (2^e trimestre)

1 plan Biodiversité créé

PrésERVER la biodiversité implique de mettre en place une stratégie favorisant la conservation de la nature tout en répondant aux besoins des citoyens.

Dès lors, au sein de chaque marché identifié en amont par la Direction de la commande publique, il sera obligatoire d'exiger des candidats des certifications environnementales. La Direction de la commande publique, en collaboration avec la Direction de l'espace public établiront un catalogue des certifications et labels exigés.

Au cours de l'année 2025, la ville élaborera un plan biodiversité visant à définir la stratégie de la Ville en la matière. Ce plan définira les actions à mettre en œuvre pour protéger, restaurer et valoriser la biodiversité sur le territoire.

INDICATEUR

Pourcentage des marchés ayant une référence à un label et/ou à un certificat.

CIBLE

100 % des marchés identifiés

Objectif n° 2**Agir pour protéger la biodiversité et la santé****Action 3****Préserver la santé**12 CONSUMPTION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**2024 (4^e trimestre)**

2 fiches actions élaborées et diffusées

2025 - 2026 (2^e trimestre)

100 % des marchés identifiés auront une considération (clause ou critère) issue des fiches actions

Pour contribuer à préserver la santé des citoyens, il sera mis l'accent sur la qualité de l'air, la limitation des véhicules polluants et la réduction sonore dans les chantiers.

Pour ces deux dernières catégories, des fiches pratiques comprenant des clauses et critères spécifiques vont être élaborées et diffusées aux services prescripteurs.

S'agissant plus spécifiquement de la qualité de l'air, la ville s'est dotée d'un plan d'actions pour mesurer et améliorer la qualité de l'air au sein des établissements scolaires. Ce plan d'actions s'étendra à partir de 2025 à tous les établissements recevant du public.

INDICATEURS

Nombre de fiches actions élaborées
Pourcentage de marchés ayant une considération (clause ou critère) issue des fiches actions

CIBLES

2 fiches actions élaborées et diffusées
100 % des marchés identifiés

Objectif n° 3**Rendre les chantiers plus respectueux de l'environnement**

Les marchés de travaux représentent, en volume d'achats, la part la plus importante des achats de la Ville. Il est donc primordial d'accompagner les directions prescriptrices dans leur transformation pour des marchés « plus verts ».

Cet objectif tend donc à limiter le gaspillage des ressources et la production des déchets afin de préserver les ressources naturelles, de réduire l'empreinte environnementale et de créer des opportunités à travers la valorisation des déchets renforçant la durabilité économique, sociale et environnementale de la Ville.

Les bonnes pratiques Clichociennes

- ❖ Intégration de prescriptions techniques liées à la collecte et au recyclage des consommables pour les marchés de travaux.
- ❖ Intégration du critère de sélection environnementale avec une pondération allant de 5 à 15%.

Action 1**Systématiser le sourcing afin de connaître la réalité du secteur d'activités**

Lorsqu'un marché est concerné par les notions d'économie circulaire, de recyclage, de réemploi ou de réparation, l'une des priorités sera de systématiser le sourcing pour monter en compétences.

2025 (toute l'année)

30 % des consultations de travaux

INDICATEUR

Pourcentage de consultations de travaux avec une phase de sourcing spécifique sur la valorisation des déchets

CIBLE

100 % des marchés identifiés

Objectif n° 3**Rendre les chantiers plus respectueux de l'environnement****Action 2****Prévenir et réduire la production des déchets dans le secteur des travaux publics**

Les agents de la ville de Clichy s'engagent à une conformité réglementaire et à renforcer les clauses de leurs cahiers des charges relatives aux déchets. L'ambition est d'établir un plan de progrès afin de sensibiliser les titulaires de marchés sur la nocivité et la production des déchets dans le secteur des travaux publics.

La direction de la commande publique aura la charge d'accompagner les services prescripteurs dans la réalisation du plan de progrès et la rédaction de clauses relatives aux pénalités.

**2025 (1^{er} trimestre)**

Elaboration et diffusion du plan de progrès

INDICATEUR

Pourcentage de consultations lancées comprenant une clause relative à la réduction de la production de déchets ou comprenant un plan de progrès.

CIBLE

50 % des consultations de travaux lancées.

Objectif n° 3**Rendre les chantiers plus respectueux de l'environnement****Action 3****Minimiser les impacts négatifs de la collecte et de l'élimination des déchets dans les marchés de travaux**

L'ambition est de produire un plan de progrès afin de réduire les impacts négatifs de la collecte et d'éliminer les déchets. Le plan engagera les titulaires sur les questions de recyclage et de valorisation des déchets lors de leur élimination.

Les enjeux de la mise en œuvre de ce plan de progrès sont de nature à favoriser le réemploi et la réutilisation des matières issues de la déconstruction afin d'améliorer la traçabilité et de créer les conditions favorables au tri tout au long de l'exécution du marché.

**2025 (1^{er} trimestre)**

Elaboration et diffusion du plan de progrès

INDICATEUR

Pourcentage de consultations lancées comprenant une clause relative à la gestion des déchets, du réemploi ou comprenant un plan de progrès.

CIBLE

50 % des consultations de travaux lancées.

AXE 2

SOCIAL

Rappel des enjeux et de notre ambition

La commande publique est un levier stratégique pour accompagner l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi.

L'axe social doit contribuer à l'égalité des chances, à réduire les inégalités, favoriser l'intégration professionnelle des personnes éloignées de l'emploi (dont les personnes en situation de handicap) et renforcer la cohésion sociale sur le territoire.

Inciter et sensibiliser les partenaires économiques à s'engager dans la lutte contre les discriminations, y compris l'égalité femmes/hommes, promouvoir des environnements de travail plus équitables et inclusifs.

Les objectifs poursuivis au sein de cet axe seront :

- Contribution à l'égalité des chances par l'insertion sociale ;
- Incitation et sensibilisation des partenaires économiques à s'engager pour la lutte contre les discriminations dont l'égalité hommes/femmes et à améliorer leurs pratiques.

Objectif n° 1**Contribuer à l'égalité des chances par l'insertion sociale**

Cet objectif tend à réduire les inégalités et à renforcer la cohésion sociale sur le territoire clichois. Il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi (dont les personnes en situation de handicap) afin d'enrichir la diversité des prestataires et assurer la stabilité économique.

Cette évolution des pratiques est une opportunité pour les entreprises de se conformer aux exigences légales et d'améliorer leur responsabilité sociétale, attirant des partenaires et clients sensibles à ces valeurs.

Les bonnes pratiques Clichaises

- ❖ Intégration de clause d'insertion sociale dans les marchés d'entretien de la voirie, de propreté et nettoyage pour favoriser l'insertion professionnelle
- ❖ Sur environ 100 marchés notifiés par an, environ 10 sont des marchés clausés.

Action 1

Examiner de manière systématique l'intégration des clauses sociales dans tous les marchés publics, indépendamment de leur valeur

**2024 (2^e semestre)**

Examen de tous les marchés recensés lors de la campagne

Après la campagne de recensement et lors de nouveaux besoins, tous les marchés dont le montant hors taxes est supérieur à 40 K€ seront examinés conjointement par les services concernés et la Direction de la commande publique pour effectuer une analyse d'opportunité à intégrer une clause ou un critère.

INDICATEUR

Nombre de marchés examinés

CIBLE

100 % des marchés examinés

DIRECTIONS MOBILISEES

Direction de la commande publique
Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Objectif n° 1**Contribuer à l'égalité des chances par l'insertion sociale****Action 2**

Intégrer activement des clauses sociales

**2024 (4^e trimestre)**

1 guide créé et diffusé aux services prescripteurs

2025 (1^{er} trimestre)

Justification obligation du non-recours à une clause sociale

2025 (4^e trimestre)

30 % du volume d'achats doit contenir des clauses sociales

La bonne connaissance du cadre et des enjeux par les services prescripteurs est une condition sine qua non de la réussite de l'intégration de clauses sociales dans les marchés.

Le non-recours à une clause sociale devra être justifié pour chacun des marchés ne comportant pas de clause.

INDICATEUR

Volume d'achats

CIBLE

30 % du volume d'achats annuel

DIRECTIONS MOBILISEES

Direction de la commande publique
Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Objectif n° 1**Contribuer à l'égalité des chances par l'insertion sociale****Action 3**

Réserver des marchés aux structures d'insertion par l'activité économique ou aux établissements et services d'aide par le travail

**2024 (4^e trimestre)**

Cibler les achats et services qui peuvent être réservés

La lutte en faveur de l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi se traduit également par le déploiement de marchés réservés à certaines structures. La Ville souhaite développer le recours à ce dispositif.

Aussi, il s'agira pour la Direction de la commande publique et le PLIE de cartographier les achats et services pouvant relever de ce dispositif, d'accompagner les services prescripteurs à la mise en œuvre de ces marchés et ce, notamment grâce à un sourcing lors de l'élaboration des marchés.

INDICATEUR

Nombre de marchés réservés

CIBLE

3 marchés réservés par an

DIRECTIONS MOBILISEES

Direction de la commande publique
Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

**2025 (toute l'année)**

3 marchés sur l'année

Objectif n° 2**Sensibiliser les opérateurs économiques à s'engager pour la lutte contre les discriminations dont l'égalité femmes/hommes et à améliorer leurs pratiques**

Inciter et sensibiliser les partenaires économiques à lutter contre les discriminations, dont l'égalité hommes/femmes, est crucial pour la Ville. Cela favorise la justice sociale, stimule le dynamisme économique grâce à une plus grande diversité des talents, améliore l'image et l'attractivité de la ville et contribue au bien-être général en favorisant un environnement de travail inclusif.

La bonne pratique Clichoise

- ❖ Un critère d'analyse dédié à l'égalité femmes/hommes a été mis en œuvre dans un marché d'actions théâtrales

Action 1**Exiger que tous les candidats aux marchés publics s'engagent dans la lutte en faveur de l'égalité****2024 (2^e semestre)**

Rédaction de la clause, du modèle d'attestation et du questionnaire

La Ville souhaite attirer l'attention des opérateurs économiques sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Aussi, tous les candidats aux marchés publics devront attester de la non-condamnation de l'entreprise pour le délit de discrimination (article 225-1 du code pénal) et pour infraction à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (article L.1146-1 du code du travail).

Un questionnaire sera élaboré afin de s'assurer que les candidats promeuvent l'égalité professionnelle au sein de leur entreprise.

2025 (toute l'année)

100 % des consultations lancées

INDICATEUR

Pourcentage des consultations lancées

CIBLE

100 % des consultations lancées par an

Objectif n° 2

Sensibiliser les opérateurs économiques à s'engager pour la lutte contre les discriminations dont l'égalité femmes/hommes et à améliorer leurs pratiques

Action 2

S'assurer que les titulaires des marchés exécutent les marchés en promouvant l'égalité femmes/hommes



2024 (4^e trimestre)
Cartographie des achats et services
Elaboration du catalogue

2025 (toute l'année)
5 marchés
1 plan de progrès

2026 (1^{er} trimestre)
2 marchés

La sensibilisation à la question de l'égalité professionnelle femmes/hommes sera également encouragée au sein des marchés avec deux dispositifs :

- ❖ Un catalogue de critères d'analyse des offres relatif à l'égalité femmes/hommes sera réalisé en fonction de la famille d'achat concernée.
- ❖ Le déploiement d'un plan de progrès contenant des considérations spécifiques pour accompagner l'attributaire tout au long du marché afin d'améliorer les pratiques.

INDICATEUR

Nombre de marchés notifiés avec des critères spécifiques sur l'égalité

Nombre de marchés contenant un plan de progrès

CIBLES

5 marchés notifiés avec des critères spécifiques sur l'égalité par an.

1 marché contenant un plan de progrès

AXE 3

ECONOMIQUE

Rappel des enjeux et de notre ambition

La mise en œuvre du SPASER est une opportunité de faire évoluer les pratiques actuelles avec les acteurs économiques en utilisant le levier des achats responsables.

Les actions déployées au sein de cet axe tendent à stimuler l'innovation et la compétitivité, soutenir le développement économique local et optimiser l'utilisation des ressources.

Elles valorisent des pratiques écologiques et socialement responsables, contribuent au développement durable, améliorent également la transparence et la confiance dans les processus d'achats publics.

Les objectifs poursuivis au sein de cet axe sont donc :

- Favoriser l'accès des TPE/PME/ESS à la commande publique en la simplifiant et en développant son attractivité ;
- Encourager et valoriser les offres innovante, durable et/ou équitable portées par les entreprises.

Objectif n° 1**Favoriser l'accès des TPE/PME/ESS à la commande publique en la simplifiant et en dynamisant son attractivité**

Cet objectif tend à réduire les difficultés d'accès à la commande publique et à promouvoir la diversité des fournisseurs et à renforcer le tissu économique local par une participation accrue des petites entreprises et des structures de l'ESS aux marchés publics.

Les bonnes pratiques Clichaises

- ❖ Accorder des avances aux TPE/PME selon les dispositions du code de la commande publique avec pour certains marchés une avance plus importante
- ❖ La ville devrait signer la charte des relations fournisseurs et achats responsables en 2025

Action 1

Intégrer une clause d'exécution aux marchés à forts enjeux afin de sous-traiter les prestations à une entreprise de l'ESS ou aux TPE/PME

**2024 (2^e semestre)**

1 campagne de recensement des marchés et des achats cibles

Afin de favoriser l'intégration des entreprises de l'ESS et l'accès aux TPE et PME dans les marchés publics, la ville de Clichy s'engage à cartographier et identifier, lors de la phase de recensement, les achats qui peuvent intégrer une clause de sous-traitance à destination de ces entreprises.

INDICATEUR

Pourcentage de marchés ciblés

2025 (3^e trimestre)

5 % des marchés ciblés

CIBLE

10 % des marchés ciblés

2026 (1^e trimestre)

10 % des marchés ciblés

DIRECTION MOBILISEE

Direction de la commande publique

Objectif n° 1

Favoriser l'accès des TPE/PME/ESS à la commande publique en la simplifiant et en dynamisant son attractivité

Action 2

Développer la mise en place de clauses financières incitatives



2024 (4^e trimestre)
Elaboration de la clause

2025 (4^e trimestre)
100 % des marchés

La Direction de la Commande publique en collaboration avec la Direction des finances va élaborer une clause relative à l'avance afin de favoriser la trésorerie des petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises de l'ESS.

Cette clause pourra prévoir plusieurs dispositifs :

- ❖ Abaissement du seuil de 50 k€ énoncé par le Code de la Commande publique
- ❖ La non demande systématique de la garantie à première demande pour petites et moyennes entreprises
- ❖ L'alignement du taux de l'avance avec celui de l'Etat.

INDICATEUR

Pourcentage de marchés ciblés

CIBLE

100 % des marchés ciblés

DIRECTIONS MOBILISEES

Direction de la commande publique
Direction des finances

Objectif n° 1

Favoriser l'accès des TPE/PME/ESS à la commande publique en la simplifiant et en dynamisant son attractivité

Action 3

Consolider les relations avec les acteurs économiques locaux et les sensibiliser à l'achat public durable



En s'appuyant d'une part, sur des associations d'entreprise, et, d'autre part sur la Chambre de commerce et de l'industrie, la Direction de la commande de publique et les services concernés renforceront leur présence au sein de ces réseaux afin de sensibiliser les acteurs économiques aux achats publics.

**2024 (4^e trimestre)**

Elaborer une stratégie réseau et construire l'atelier de sensibilisation

2025 (1^{er} semestre)

1 atelier de sensibilisation

2025 (2^e semestre)

1 atelier de sensibilisation

INDICATEUR

Sensibilisation à l'achat public à destination des opérateurs économiques

CIBLE

1 atelier de sensibilisation par semestre

DIRECTIONS MOBILISEES

Direction de la commande publique
Autres directions

Objectif n° 2

Encourager et valoriser les partenaires économiques qui s'investissent dans une offre innovante, durable et/ou équitable

Action 1

Développer un sourcing ciblé pour identifier les domaines d'achats publics équitables et les entreprises innovantes



Pour mieux connaître les offres innovantes, durables ou équitables, il paraît primordial pour la ville de faire évoluer son process achat en développant la pratique du sourcing.

Pour favoriser cette pratique, une fiche pratique accompagnée de son « questionnaire type » à destination des prescripteurs sera réalisée par les services concernés afin d'expliquer et de promouvoir cette pratique.

En parallèle, la Direction de la commande publique réalisera une cartographie des achats pouvant faire l'objet d'offres innovantes.

2024 (4e trimestre)

Réalisation et diffusion de la fiche pratique

2025 (1^{er} trimestre)

1 cartographie des achats innovants diffusée aux services

2025 (sur l'année)

10 sourcings réalisés

INDICATEUR

Nombre de marchés sourcés

CIBLE

10 sourcings réalisés par an

DIRECTIONS MOBILISEES

Direction de la commande publique
Autres directions

Objectif n° 2

Encourager et valoriser les partenaires économiques qui s'investissent dans une offre innovante, durable et/ou équitable

Action 2

Repenser l'allotissement pour favoriser les produits ou services issus du commerce équitable

8 TRAVAIL DÉCENT ET CRUSSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



En s'appuyant sur le réseau des entreprises locales et sur le développement de la pratique du sourcing, l'allotissement devra être repensé afin d'adapter les achats de la Ville en fonction des principes issus du commerce équitable.

La Direction de la commande publique et le Service du développement économique s'attacheront à cartographier les segments d'achats faisant l'objet de labels « équitables » pour faciliter le travail des agents.

INDICATEUR

Pourcentage des lots cartographiés soumis au label « commerce équitable »

CIBLE

100 % des lots cartographiés

DIRECTIONS MOBILISEES

Direction de la commande publique
Autres directions

2024 (4e trimestre)

Cartographier des achats soumis à labels

2025 (4e trimestre)

100 % des lots cartographiés



Objectif n° 2

Encourager et valoriser les partenaires économiques qui s'investissent dans une offre innovante, durable et/ou équitable

Action 3

Développer la connaissance des offres fournisseurs en participant à des évènements et en automatisant le benchmark



Les services concernés avec l'appui de la Direction de la commande publique détermineront chaque année, lors du recensement, les marchés à « forts enjeux » pouvant faire l'objet d'offres innovantes.

Afin d'appuyer cette démarche, ils participeront à des salons thématiques pour positionner la Ville dans une dynamique « innovante » en lien avec ces marchés.

En parallèle, la Direction de la commande publique s'appuiera sur les bonnes pratiques des autres collectivités.

INDICATEUR

Nombre de benchmarks réalisés
Nombre de salons et évènements visités

CIBLES

3 benchmarks réalisés
Participation à 2 évènements

DIRECTIONS MOBILISEES

Direction de la commande publique
Autres directions

**2024 (4e trimestre)**

Recenser les marchés à forts enjeux et les salons dans ces domaines au sein de la commune

2025 (sur l'année)

3 benchmarks réalisés
Participation à 2 évènements relatifs à l'innovation

AXE 4

GOUVERNANCE

Rappel des enjeux et de notre ambition

La réalisation des cibles fixées au sein de ce SPASER nécessite la mise en place d'instances spécifiques qui auront pour objectif d'impulser une démarche d'amélioration continue. Les cibles fixées seront évolutives compte tenu de la pluriannualité de ce projet.

Les objectifs poursuivis au sein de cet axe seront :

- ❖ D'assurer le suivi du SPASER tout au long de la durée du projet qui est pluriannuel ;
- ❖ De développer la culture de l'achat responsable au sein de la Ville dont la Direction de la commande publique est la Direction « pivot ».

Objectif n° 1

Assurer la gouvernance du SPASER sur le long terme

Afin d'assurer le bon suivi du SPASER, la Ville de Clichy a élaboré une **gouvernance spécifique** pour ces deux prochaines années. Celle-ci permet une **coordination et une cohérence entre les différents services**, **facilite le suivi et l'évaluation** des actions et **optimise les ressources disponibles**.

Elle garantit également le respect des **obligations légales**, renforce **la transparence et la responsabilité des processus décisionnels**.

Action 1

Conduire la politique SPASER Le comité de direction

Nombre de réunions du COPIL

2025 (2^e trimestre)
COPIL

2026 (1er trimestre)
COPIL

Le rôle de ce Comité de direction est de fixer les orientations générales, d'arbitrer les grandes décisions, d'acter les changements de directives à la suite des informations collectées dans les groupes de travail.

Il est animé par la Direction de la commande publique.

INDICATEUR

Nombre de réunions

CIBLE

Une fois par an

Objectif n° 1**Assurer la gouvernance du SPASER sur le long terme****Action 2**

Coordonner et suivre l'avancement du SPASER
Les groupes de travail

Nombre de réunions pour chaque GT**2024 (4^e trimestre)**

1 réunion pour chaque GT par trimestre

2026 (2^e trimestre)

Animés par la cheffe de projet SPASER, les groupes de travail (GT) seront composés d'un référent nommé au sein de chaque direction et de membres de la DCP.

Le rôle des GT est d'assurer le suivi des indicateurs, de proposer des évolutions et de préparer le comité de direction qui se réunit annuellement.

INDICATEUR

Nombre de réunions

CIBLE

Une fois par trimestre

DIRECTIONS MOBILISEES

Direction de la commande publique
Plan Local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
Autres directions

Objectif n° 1**Assurer la gouvernance du SPASER sur le long terme****Action 3**

Piloter, animer et suivre le SPASER au quotidien
La cheffe de projet SPASER

Elaboration et mise à jour des tableaux de bord**2024 (4^e trimestre)**

1 mise à jour par trimestre en fonction des indicateurs

La cheffe de projet SPASER aura la charge de suivre les indicateurs et d'animer la mise en œuvre du SPASER.

Pour ce faire, elle devra élaborer conjointement les tableaux de bord et le suivi des actions afin que chaque direction puisse suivre ses propres indicateurs.

L'avancement des actions sera présenté lors des groupes de travail qui se réunissent trimestriellement.

INDICATEUR

Mise à jour des tableaux de bord

CIBLE

Une fois par trimestre

DIRECTION MOBILISEE

Direction de la commande publique

Objectif n° 2**Positionner la commande publique comme garant et vecteur de bonnes pratiques**

La commande publique **est un reflet des valeurs d'une collectivité engagée**. Elle **est le point repère des agents** et se doit de **rassurer sur l'évolution des pratiques**.

Action 1**Sensibiliser sur la politique d'achats responsables et durables de la Ville****Pourcentage de prescripteurs et référents formés****2024 (4^e trimestre)**

Elaboration des formations

formations

2025 (4^e trimestre)

100 % du public formé

Des formations sur la politique d'achats responsables et durables à destination de tous les prescripteurs seront réalisées par la Direction de la Commande Publique.

INDICATEURS

Pourcentage de prescripteurs formés

Pourcentage de référents formés

CIBLE

Former 100 % des prescripteurs

Former 100 % des référents marchés

DIRECTIONS MOBILISEES

Direction de la commande publique

Autres directions

Objectif n° 2**Positionner la commande publique comme garant et vecteur de bonnes pratiques****Action 2**

Intégrer dans la fiche besoin la notion de « développement durable »

Fiches pratiques réalisées

2024 (4^e trimestre)
Fiche fournitures/services

2025 (1er trimestre)
Fiches
prestations intellectuelles /
travaux

Au sein de la fiche besoin, une nouvelle rubrique « Développement durable » sera créée afin d'interroger chaque nouveau marché sur les considérations de développement durable qu'il pourrait prendre en compte soit en termes de clauses et d'exigences soit en termes de critères d'analyse.

Afin d'accompagner les prescripteurs, la Direction de la commande publique réalisera des fiches pratiques pour chacun des segments d'achat.

INDICATEUR

Nombre de fiches réalisées

CIBLE

3 fiches pratiques

DIRECTIONS MOBILISEES

Direction de la commande publique
Directions prescriptrices

Objectif n° 2**Positionner la commande publique comme garant et vecteur de bonnes pratiques****Action 3**

Assurer l'évaluation de tous les marchés réalisés au sein de la Ville

La Ville de Clichy a élaboré une fiche Qualimétrie permettant d'évaluer l'exécution du marché réalisé.

La fiche Qualimétrie sera généralisée à tous les marchés dont le montant est supérieur à 40 000 € HT.

Elle sera actualisée et proposera davantage de pistes d'amélioration avec des exemples pratiques en fonction du marché et segment d'achat à considérer.



2024 (4^e trimestre)
Actualisation de la fiche Qualimétrie

2025 (4^e trimestre)
Accompagnement sur 15 marchés à renouveler

INDICATEUR

Nombre de marchés à évaluer

CIBLE

15 marchés à renouveler

DIRECTIONS MOBILISEESDirection de la commande publique
Directions prescriptrices

Contact

Direction de la Commande Publique
marches.publics@ville-clichy.fr